

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL** de la 6<sup>e</sup> assemblée de l'année 2022, du Conseil d'administration du Collège de Rimouski, tenue le **mardi 21 juin 2022**, à 19 h, par visioconférence Zoom, sous la présidence de M. Raymond Lacroix.

---

### PRÉSENCES

Mesdames : Marie-Josée Boudreau  
Anna-Lisa Cone  
Alex Désaulniers  
Lucie Duchesneau  
Karine Whitty

Messieurs : Gilles Blaquière  
François Dornier  
Xavier Gravel  
Raymond Lacroix (président)  
Robin Lavoie  
Pierre-Luc Michaud  
Gino Pelletier  
Michel Pineault  
Kurt Vignola

### ABSENCES

Mesdames : Janice Lemoignan (motivée)  
Dominique Marquis (motivée)

Messieurs : Philippe Saindon (motivée)  
Guillaume St-Onge (motivée)

### PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames : Claire Bérubé, secrétaire d'assemblée  
Vicky Boucher, directrice des Ressources humaines (sujet 22-06.07)  
Julie Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI) (sujet 22-06.12)  
Mélanie Leblanc, directrice de l'IMQ (observatrice)  
Annie-France Pelletier, directrice adjointe au BIP (sujet 22-06.07)  
Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI) (sujets 22-06.08, 22-06.09, 22-06.10 et 22-06.12)  
Marie-Josée Ross, gestionnaire administrative à la Direction générale (observatrice)

Monsieur : Charles Doyle-Poirier, directeur du CMÉC (observateur)

Membres du personnel (observatrices et observateurs)

Étudiantes et étudiants (observatrices et observateurs)

### 22-06.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

Constatant le quorum, le président, monsieur Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration, aux membres du personnel ainsi qu'aux étudiantes et aux étudiants présents.

### 22-06.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Kurt Vignola, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté.

---

**22-06.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 4<sup>E</sup> ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2022 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA 22-04) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT**

---

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquière, APPUYÉ par madame Lucie Duchesneau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal soit adopté tel qu'il est présenté.

---

**22-06.04 PROCÈS-VERBAUX DES 7<sup>E</sup>, 8<sup>E</sup>, 9<sup>E</sup> ET 10<sup>E</sup> RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2022 DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEXEC 22-07, 22-08, 22-09 ET 22-10)**

---

Les documents sont déposés pour information.

À la question posée par madame Marie-Josée Boudreau sur les raisons de la création d'un poste-cadre à la Direction générale, monsieur Dornier mentionne que certains dossiers prioritaires pour le CMÉC nécessitent l'aide d'une ressource supplémentaire pour assurer la coordination des travaux. Il s'agit notamment de la participation du Collège aux Jeux d'été du Québec, de la supervision de dossiers sportifs, du chantier GO 2022 et les besoins d'une demie tâche à la Direction des études. Le salaire du secrétaire général sera utilisé pour une année seulement, à coûts zéro. Cela est l'équivalent d'un projet spécifique pour d'autres catégories d'emploi.

Monsieur Xavier Gravel demande pourquoi nous n'avons pas de secrétaire général. Monsieur Dornier explique qu'il existe toujours un lien d'emploi avec monsieur Stéphane Bergeron. Pour le moment, nous sommes en mesure de combler la situation, mais on ne peut pas développer de dossiers majeurs. Les fonctions régulières sont maintenues.

---

**22-06.05 PROCÈS-VERBAL DE LA 4<sup>E</sup> RÉUNION DE L'ANNÉE 2022 DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (CÉT 22-04)**

---

Le document est déposé pour information. Pas de questions à ce sujet.

---

**22-06.06 PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES MAXIMUM)**

---

Monsieur Lacroix invite les personnes présentes, membres du Conseil, à poser leurs questions sur des sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour de la réunion. Il informe les personnes non membres de l'assemblée qu'elles pourront émettre leurs commentaires au fur et à mesure des points qui seront présentés.

Monsieur Alain Dion demande à prendre la parole. Il aimerait savoir comment peut-il rejoindre la firme Collecto. Il n'a pas obtenu de réponses à ses demandes. Monsieur Dornier vérifiera auprès de Collecto.

---

**22-06.07 INDICATEURS DE GESTION : INFORMATION**

---

**A) Tableau de bord**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le tableau de bord.

Ce tableau de bord sera utilisé par le comité de direction et soumis au Conseil d'administration sur une base régulière. Les données seront mises à jour de façon trimestrielle. Monsieur Dornier présente brièvement toutes les pages du tableau de bord tel que les graphiques portant sur les effectifs étudiants, les services aux étudiants, les informations financières, les communications, les taux de réussite et les ressources humaines. Il sera possible d'ajouter ou de retirer certains tableaux au besoin. Cet outil sera mis à jour par chaque responsable de direction. Certaines données seront disponibles une fois par année alors que d'autres le seront aux trois mois. Une nouvelle initiative mise en place pour avoir un portrait global du Collège.

**B) Sondages****Sondage auprès des étudiants**

Madame Annie-France Pelletier, directrice adjointe du bureau Promotion, information et communications, présente un résumé du sondage réalisé auprès des étudiantes et des étudiants du Collège en mai 2022. Les résultats sont répartis par composante. Le sondage devait être complété avant de pouvoir accéder à Omnivox. La participation a été très bonne. Cet exercice sera refait en octobre et en mars chaque année.

#### Résultats de l'IMQ : 236 répondants

- Comment ça va? : près de 90 % des répondants ont mentionné être bien et avoir dû s'adapter, mais que tout se passait bien.
- Connaissance des ressources d'aide à leur disposition : 86 % ont mentionné être bien informé des ressources disponibles.
- Sujets d'activités qui les intéressent le plus : 63 % s'intéressent aux sports et au plein air, 10 % à l'environnement, 7,6 % à l'entrepreneuriat et 7,6 % aux activités socioculturelles.
- Expérience vécue dans leur programme d'études : de façon générale, ils sont très satisfaits et satisfaits.
- Perception globale : plus de 85 % des répondants recommanderaient l'IMQ à leurs parents et amis.

#### Résultats du Cégep : 1642 répondants

- Comment ça va? : 86 % des répondants ont mentionné être bien et avoir dû s'adapter, mais que tout se passait bien.
- Connaissance des ressources d'aide à leur disposition : 81 % ont mentionné être bien informé des ressources disponibles.
- Sujets d'activités qui les intéressent le plus : 55 % s'intéressent aux sports et au plein air, 10 % à l'environnement, 9,9 % aux activités socioculturelles et 7,6 % à l'entrepreneuriat.
- Expérience vécue dans leur programme d'études : de façon générale, ils sont très satisfaits et satisfaits.
- Perception globale : 91 % des répondants recommanderaient le Cégep à leurs parents et amis.

#### Résultats du CMÉC : 31 répondants

- Comment ça va? : 84 % des répondants ont mentionné être bien et avoir dû s'adapter, mais que tout se passait bien.
- Connaissance des ressources d'aide à leur disposition : 87 % ont mentionné être bien informé des ressources disponibles.
- Sujets d'activités qui les intéressent le plus : 79 % s'intéressent aux sports et au plein air et 9 % à l'entrepreneuriat.
- Expérience vécue dans leur programme d'études : de façon générale, ils sont très satisfaits.
- Perception globale : presque 100 % des répondants recommanderaient le CMÉC à leurs parents et amis.

#### Résultats pour la Formation continue : 117 répondants (étudiantes et étudiants AEC)

- Comment ça va? : 98 % des répondants ont mentionné être bien et avoir dû s'adapter, mais que tout se passait bien.
- Connaissance des ressources d'aide à leur disposition : 84 % ont mentionné être bien informé des ressources disponibles.
- Sujets d'activités qui les intéressent le plus : choix partagé entre les sports et le plein air (42 %), l'environnement (11 %), le socioculturel (11 %), diversité culturelle (10 %) et bénévolat (10 %).
- Expérience vécue dans leur programme d'études : de façon générale, ils sont très satisfaits.
- Perception globale : 88 % des répondants recommanderaient la Formation continue à leurs parents et amis.

#### **Sondage auprès des employés (Mieux-être au travail)**

Madame Vicky Boucher, directrice des Ressources humaines, présente un résumé des résultats du sondage effectué auprès des employés du Collège.

Madame Boucher informe les membres présents que le Collège fait partie du regroupement Entreprise en santé depuis deux ans et que dans cette démarche, il importe de réaliser des sondages auprès du personnel pour prendre le pouls à un moment donné et prendre action selon les résultats obtenus. Tous les résultats seront publiés dans Le Collégial à la prochaine rentrée scolaire.

#### Résultats pour le Cégep : 268 répondants, taux de participation de 44 %.

- Comment ça va? : 86 % se disent allez bien et s'adapter plutôt bien.
- Sujets à prioriser selon vous : 36 % des répondants mentionnent l'organisation du travail et la charge du travail, 25 % l'équilibre travail-vie personnelle et familiale.
- Programme d'aide au personnel : 71 % sont très satisfaits et satisfaits des services.
- Niveau de satisfaction globale : 91 % sont très satisfaits et satisfaits de leur emploi.

Résultats pour le CMÉC : 28 répondants, taux de participation de 74 %.

- Comment ça va? : 96 % se disent allez bien et s'adapter plutôt bien.
- Sujets à prioriser selon vous : 39 % mentionnent que tout leur convient bien actuellement, 25 % des répondants mentionnent l'organisation du travail et la charge du travail.
- Programme d'aide au personnel : 80 % sont très satisfaits et satisfaits des services.
- Niveau de satisfaction globale : 89 % sont très satisfaits et satisfaits de leur emploi.

Résultats de la DFCDI : 28 réponses, taux de participation de 38 %.

- Comment ça va? : 96 % se disent allez bien et s'adapter plutôt bien.
- Sujets à prioriser selon vous : 36 % mentionnent que tout leur convient bien actuellement, 29 % des répondants mentionnent l'organisation du travail et la charge du travail et 21 % un environnement de travail sain et 14 % l'équilibre travail-vie personnelle et familiale.
- Programme d'aide au personnel : 80 % sont très satisfaits et satisfaits des services.
- Niveau de satisfaction globale : 89 % sont très satisfaits et satisfaits de leur emploi.

Résultats de l'IMQ : 49 répondants, taux de participation de 54 %.

- Comment ça va? : 94 % se disent allez bien et s'adapter plutôt bien.
- Sujets à prioriser selon vous : 49 % mentionnent que tout leur convient bien actuellement, 22 % des répondants mentionnent l'équilibre travail-vie personnelle et familiale et 14 % l'organisation du travail et la charge du travail.
- Programme d'aide au personnel : 88 % sont très satisfaits et satisfaits des services.
- Niveau de satisfaction globale : 98 % sont très satisfaits et satisfaits de leur emploi.

En réalisant un sondage par composante, on se rend compte que les résultats sont différents. D'où l'importance de mettre des actions en fonction des résultats de préciser, madame Boucher.

### C) Présence au travail

Madame Vicky Boucher, directrice des Ressources humaines, présente le point.

Madame Boucher informe les membres présents que le taux d'invalidité fait partie des coûts de convention. Le taux d'invalidité en avril 2021 était de 5,39 % et celui d'avril 2022 était de 3,45 %. Ce qui est une très bonne nouvelle selon madame Boucher qui ajoute qu'un taux de 4 % est plutôt normal alors qu'un taux supérieur à 8 % est plutôt alarmant.

Madame Boucher présente le taux d'invalidité actuel (avril 2022) par catégorie d'emploi :

- Personnel d'encadrement : 2,91 %
- Personnel enseignant : 3,93 %
- Personnel professionnel : 3,08 %
- Personnel de soutien : 3,04 %

Madame Boucher mentionne que même si les taux du personnel enseignant et du personnel professionnel sont moins de 4 %, ils augmentent graduellement. Il faudra demeurer vigilant.

Pour ce qui est de l'évolution des coûts d'invalidité, madame Boucher présente un graphique qui démontre une augmentation graduelle de ces coûts entre juillet 2021 et juin 2022. Parmi les actions réalisées : cadre de référence pour la gestion de la présence au travail, suivis administratifs, formations aux gestionnaires sur la gestion de l'absentéisme au travail, ateliers de co-développement pour les gestionnaires, sondage chez les employés, accompagnement lors du retour au travail, création d'un comité conciliation travail-famille, optimiser les outils d'embauche du nouveau personnel, etc.

Questions des membres du Conseil

Madame Anna Lisa Cone demande s'il y a un mécanisme pour aider les personnes en détresse. Madame Annie-France Pelletier répond que pour les étudiants, lorsqu'ils complètent le questionnaire, une question supplémentaire apparaît lorsque la personne signale sa détresse, elle est alors prise en charge par des ressources d'aide. Madame Boucher mentionne que c'est aussi le cas pour les employés.

Madame Marie-Josée Boudreau propose un ajout au sondage des étudiants à l'effet qu'une question pourrait être posée pour distinguer ce qui les intéresse versus leur désir de s'impliquer dans des activités étudiantes. Madame Pelletier prend note de la suggestion et fait part de ses commentaires.

Monsieur Raymond Lacroix mentionne que les indicateurs sont importants et qu'il est essentiel que cela se poursuive pour que l'on puisse se comparer d'année en année. C'est ainsi que nous pourrions y apporter les actions appropriées. La constance est importante. Il ajoute également qu'il s'agit d'un outil intéressant pour la direction et le Conseil. Les résultats semblent très bons. Monsieur Lacroix demande cependant que pour les indicateurs qui sont moins bons, qu'un plan d'action soit mis en place pour améliorer la situation. Concernant la situation des étudiants, l'on voit que ce sont de bons résultats. Monsieur Lacroix félicite la direction, les membres du personnel et les étudiants pour les résultats qui sont présentés ainsi que celles et ceux qui ont contribué. Il propose que soit ajouté le pourcentage de participation ainsi que le nombre de personnes qui ont répondu au sondage des étudiants.

Monsieur Xavier Gravel ajoute que les résultats du sondage réalisé auprès des étudiants doivent être pris avec des « pincettes ». Il trouve cela encourageant, mais il mentionne que le sondage est incomplet selon lui.

Madame Marie-Josée Boudreau mentionne que le niveau de satisfaction des employés concernant le programme d'aide aux employés est de 19 % peu satisfait et de 9,6 % insatisfait, ce qui nous donne un taux de près de 30 % des personnes du cégep (qui ont répondu au sondage) qui sont peu ou pas satisfaits des services offerts. Madame Boucher mentionne que cela fera partie du plan d'action du cégep pour investiguer davantage sur les causes.

Commentaires des personnes présentes (non-membres du Conseil)

Madame Myriam Bradley demande pourquoi on n'a pas accès aux commentaires que les gens ont formulés lors du sondage. Madame Boucher mentionne que les commentaires ont été tenus en compte, ceux-ci ont été regroupés et les résultats ont été partagés au comité de direction.

Monsieur Alain Dion mentionne qu'il y a des choses très intéressantes dans le sondage. Concernant la charge de travail des employés, comment le collège va-t-il faire pour régler ça? Comment les gens s'adaptent-ils? Le montant des coûts de convention n'est pas le seul élément qui présente la santé d'une organisation. Il y a d'autres facteurs qui entrent dans le bien-être des employés du Collège.

Pour répondre à M. Dion, madame Vicky Boucher, directrice des Ressources humaines, mentionne que dans le tableau des indicateurs, les PVRTT et les autres facteurs seront inclus dans les indicateurs de gestion du tableau de bord.

## **22-06.08 PLAN DE REDRESSEMENT RÉVISÉ 2022-2025 DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION**

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente un résumé du plan de redressement. Une mise en contexte est expliquée. Le plan de redressement a été préalablement analysé par le Comité de vérification et le Conseil d'administration lors de séances de travail.

Madame Proulx présente brièvement les causes de non-réalisation des objectifs financiers du Collège : diminution de la clientèle étudiante (baisse des effectifs depuis plusieurs années, le sous-financement des écoles nationales (financement bonifié pour les prochaines années), la pandémie (impacts significatifs en 2019-2020, cours annulés en présence pour la formation continue, chambres non louées aux Résidences durant l'été) et les coûts de convention (605 000 \$ en 2020-2021). Une perte de 1,83 M\$ au 30 juin 2020.

La santé financière du Collège pour les prochaines années : au 30 juin 2022, ce sera l'équilibre financier, on est revenu à un seuil équilibré. Taux d'invalidité de 3,27 %, deuxième budget en équilibre pour 2022-2023. Suivi budgétaire par direction, par dépenses, sont analysées depuis 2020. On prévoit en 2022-2023, un budget en équilibre. Situation financière bonne, budget régulier et activités courantes vont mieux, vont bien. Il reste à régler la situation de la dette.

Madame Proulx présente les prochaines cibles financières : nouveau modèle d'affaires pour les résidences, comité de liaison sera créé pour informer les étudiants et les différentes instances. Le Conseil se réserve le droit de reculer dans le processus si les cibles financières ne sont pas atteintes ou ne sont pas atteignables. Les résidences sont nettes de dettes. Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) doit également consentir. De manière sommaire, choisir le projet, obtenir les divers accords, régler le solde de la dette. Il y a plusieurs collaborateurs notons la Société québécoise des infrastructures, la ville de Rimouski et l'UQAR.

Quant aux mesures de redressement financier, madame Proulx mentionne que cela n'aura aucune incidence sur la situation financière en 2022-2023. Un plan d'action sera élaboré et adressé au ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Une liste de mesures est déjà en place pour suivre et contrôler adéquatement les finances du Collège. Il y aura aussi des discussions stratégiques régulières au Comité de vérification. Des mesures ont également été proposées par la firme Mallette. Le plan d'action sera suivi par le Comité de vérification. En conclusion, il faut que l'équilibre fonctionnel soit atteint.

Monsieur Raymond Lacroix mentionne que les commentaires soumis au Comité de vérification ont tous été analysés et présentés au Conseil d'administration. Madame Marie-Josée Proulx présente un tableau qui résume les commentaires. Exemple : option A, B, C et C+, amélioration processus, remarque et autre.

Monsieur François Dornier informe les membres qu'il y a eu des discussions avec le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) concernant les trois modèles d'affaires : OBNL, entreprise privée, coopérative d'habitation UTILE, afin de faire une analyse sur des modèles existants et qui ont fait leurs preuves. Exemple : appréciation des usagers, collaboration avec les partenaires, etc.

Il y a une obligation de maintien de la location à prix abordable, du contrôle de la hausse des loyers, d'une capacité démontrer de diversifier l'offre actuelle, d'avoir une juste valeur marchande et obtenir l'approbation du Conseil. Travaux à venir : information auprès de la communauté via le Comité de liaison. On signale au ministère (MES) que cette voie de sortie passe par un nouveau modèle d'affaires.

Madame Marie-Josée Boudreau mentionne que l'on se donne du temps pour analyser la situation et qu'il faut être extrêmement prudent dans les dépenses du cégep. En avons-nous besoin et avons-nous les moyens de le faire. Monsieur Dornier rassure les membres du Conseil que les dépenses sont limitées et évaluées au fur et à mesure. On a été prudent et on continuera à l'être de mentionner monsieur Dornier.

Monsieur Raymond Lacroix mentionne que les dépenses seront suivies de façon continue. Par exemple il y aura un suivi mensuel des dépenses au Comité de vérification et un point sur les finances sera inclus à l'ordre du jour des réunions du Conseil.

Monsieur Xavier Gravel demande quelle est l'exigence du ministère. Plan de redressement et équilibre budgétaire sont demandés. Ce qui est fait actuellement. Pourquoi ajouter un nouveau cadre lorsque nous sommes dans la situation financière actuelle? Qu'est-ce qui presse? On n'a toujours pas accès au rapport de Mallette. Monsieur Dornier mentionne qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre de cadres. Pour ce qui est de la dette de 3,6 M\$, nous sommes en compressions depuis environ 10 ans. Si on veut rattraper le groupe des cégeps, les dégagements seront réinvestis pour les services aux étudiants. L'argent qui est disponible, environ 100 000 \$ par année, est un petit surplus pour les imprévus, il faut donc régler la dette autrement, par d'autres moyens. Monsieur Dornier a assisté à une réunion d'urgence qui indiquait une crise de logements dans l'Est du Québec et une pénurie de main-d'œuvre. Donc, il serait sage d'améliorer les résidences étudiantes pour permettre aux étudiants de se loger pour des années supplémentaires. Plusieurs discussions ont eu lieu lors de deux séances de trois heures par le Conseil. Pour ce qui est de Mallette, le rapport appartient au MES. On a vu le rapport préliminaire, mais pas le rapport final. On actualisera le plan de redressement avec le rapport final. On a demandé un sommaire exécutif, lequel sera reçu dans quelques semaines et partagé aux membres du Conseil.

Madame Marie-Josée Proulx ajoute qu'un plan de redressement doit être fait, c'est obligatoire, et celui-ci doit être approuvé par le Conseil. Actuellement on ne paie pas d'intérêts. Toutefois, si on ne dépose pas un plan de redressement, on devra payer des intérêts sur notre solde de fonds.

Monsieur Xavier Gravel parle des prévisions budgétaires des trois ou quatre prochaines années. Le budget 2022-2023 sera présenté tout à l'heure. Madame Proulx mentionne que nous serons en surplus en 2022-2023 et pour les prochaines années, un léger surplus est possible année après année.

Madame Anna Lisa Cone mentionne que l'on ne peut pas prédire les coûts de convention. Madame Boucher informe les membres du Conseil que des actions ont été mises en place et cela a porté fruit et qu'ainsi nous pensons que cela aura un impact sur les coûts de convention à venir, mais qu'il s'agit en effet d'une prédiction.

Commentaires des personnes présentes (non-membres du Conseil)

Monsieur Alain Dion fait part de son questionnement concernant l'impact de la COVID ici au cégep comparativement aux autres cégeps du réseau. Il questionne aussi l'orientation que prend le Collège à savoir que la solution semble se limiter qu'aux résidences seulement. Il ajoute que dans les prochaines années, il y aura pénurie d'employés, une baisse des personnes qui suivront de la formation continue parce qu'ils auront trouvé un emploi, donc moins disposés à suivre une formation. Il fait part de ses inquiétudes sur les orientations que prend le Collège.

Monsieur Benoît Collette félicite les gens pour le travail qui a été fait par le Comité de vérification. Il semble y avoir beaucoup de si et de peut-être et cela semble demander un travail de longue haleine. Il fait part de ses inquiétudes. Il ne se sent pas très assuré. Il reste beaucoup de choses à attacher, 36 % de la dette accumulée en deux ans en coûts de convention. Monsieur Lacroix mentionne qu'un suivi sera fait au prochain Conseil.

Madame Michaud, étudiante au cégep, mentionne que le plan est quand même bien présenté et même si elle n'est pas tout au fait des détails. La plupart des étudiants s'en vont en ville. Elle mentionne son inquiétude concernant les rénovations à faire aux résidences à l'effet que les coûts des loyers peuvent augmenter.

Monsieur Raymond Lacroix ajoute que dans le cadre des consultations, le Conseil a tenu compte des commentaires formulés par la communauté.

Monsieur François Dornier mentionne que suite aux commentaires faits aujourd'hui, des réponses seront données lors du prochain Conseil.

Monsieur Dornier présente le plan de redressement.

Le dépôt du plan de redressement doit être fait au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) avant le 30 juin 2022. Il s'agit d'un avis d'intention de notre stratégie pour régler la situation financière du Collège. Monsieur Dornier mentionne que tous les commentaires de la communauté collégiale ont été pris en compte. Il ajoute que ce soir, nous ne sommes pas à décider du modèle d'affaires pour les résidences étudiantes. Ce n'est pas un plan de liquidation des résidences, nous continuerons d'offrir, de conserver et d'améliorer les services aux étudiants.

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le projet de résolution.

Le 29 novembre 2021, le Cégep de Rimouski a reçu une correspondance du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui l'informait qu'elle confiera à une firme d'experts-comptables un contrat de services professionnels afin d'appuyer le Cégep de Rimouski dans le redressement de sa situation financière et ainsi produire un plan de redressement, conformément à la procédure 103 du Régime budgétaire et financier des cégeps (RB).

Le 10 mars dernier, le MES demandait au Cégep de Rimouski de présenter un plan de redressement révisé dans les trois mois qui suivent la demande, soit le 31 mars 2022, afin d'être approuvé par le MES, conformément à la procédure 103 du Régime budgétaire. Par conséquent, compte tenu de l'entrée en fonction tardive de la firme d'experts-comptables et que le Cégep de Rimouski n'a pas obtenu le rapport final de cette dernière, il a été convenu avec le MES de transmettre le Plan de redressement révisé 2022-2025 au plus tard le 30 juin 2022.

#### CONSIDÉRANT

- Les correspondances du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en date des 29 novembre 2021 et 10 mars 2022;
- Le déficit accumulé selon le budget transmis au MES le 27 septembre 2021;
- Que le Ministère demande au Cégep une résorption complète de son déficit cumulé;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquière, APPUYÉ par madame Lucie Duchesneau, ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ d'adopter le Plan de redressement révisé 2022-2025. Un vote sur la proposition de la résolution est demandé par monsieur Xavier Gravel. Il en résulte onze (11) votes en faveur, aucun vote contre et deux (2) abstentions.

#### **22-06.09 BUDGET 2022-2023 : ADOPTION**

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Madame Proulx passe en revue le budget. Un document est partagé à l'assemblée. Budget de fonctionnement : revenus et charges sont présentés et expliqués. Il est prévu pour 2022-2023 un surplus de 408 000 \$ au budget de fonctionnement. Les revenus du ministère (MES) sont plus élevés (7,5 M\$) comparativement à l'an dernier alors que les dépenses sont de 7,1 M\$. Madame Proulx explique que les revenus les plus significatifs proviennent du ministère. L'augmentation des salaires et des avantages sociaux (autres personnels que les enseignants) est due aux ajustements apportés aux nouvelles conventions collectives.

Madame Proulx apporte des précisions concernant le poste budgétaire *Services, honoraires et contrats, locations* car ce poste budgétaire comprend notamment les coûts d'entretien, les assurances, les allocations pour les stagiaires, les transports, etc. Il s'agit d'un ensemble de coûts dans plusieurs secteurs.

À propos du budget du fonds des immobilisations, le déficit sera de 220 868 \$ en 2023. Le budget des immobilisations est distinct du budget du fonds de fonctionnement. Tout est financé par le MES. Tout ce qui est en Formation continue n'est pas financé par le MES. La Formation continue doit assurer des frais pour des logiciels et autres dépenses d'immobilisation qui ne sont pas assumés par le ministère.

En résumé, madame Proulx présente les soldes de fonds au 30 juin 2023, soit un déficit total de 3,2 M\$. Elle rappelle aussi que le Comité de vérification a vu et commenté le budget présenté.

À la suite de la présentation du budget par madame Proulx, monsieur Lacroix mentionne que les revenus à venir pourraient être compromis en raison de la hausse des coûts de l'inflation.

Monsieur Michel Pineault mentionne que la contribution de monsieur Gilles Blaquière au Comité de vérification est importante et il souligne également l'excellente collaboration de madame Proulx. Monsieur Blaquière mentionne que la réserve de 125 000 \$ pourrait ne pas être suffisante pour prévoir la hausse de l'inflation.

Madame Anna Lisa Cone apprécie la présentation faite du Comité de vérification par rapport aux années précédentes.

Madame Lucie Duchesneau apprécie la présentation qui en a été faite.

Monsieur Raymond Lacroix mentionne l'excellente collaboration de l'équipe de madame Proulx.

Conformément à l'article 26.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le Cégep de Rimouski doit transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur (MES), au plus tard le 30 juin, son budget annuel.

Le budget annuel est composé de deux (2) fonds : l'un pour le fonctionnement, l'autre pour les immobilisations.

Les opérations de ces deux (2) fonds sont suivies séparément et les transactions effectuées entre ceux-ci sont transparentes.

#### CONSIDÉRANT

- L'allocation initiale du fonctionnement des cégeps, transmise par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et les prévisions de revenus et dépenses pour l'année 2022-2023;
- Que les allocations d'investissement accordées sont financées temporairement à même des marges de crédit autorisées, qui seront converties en emprunts à long terme, et que les coûts du service de la dette subventionnée (intérêts sur les emprunts à court et à long terme, versements au fonds d'amortissement, remboursements de capital) sont financés à même les crédits annuels votés par l'Assemblée nationale;
- L'examen et la recommandation du budget annuel par le Comité de vérification;

#### FONDS DE FONCTIONNEMENT :

Revenus	66 650 736 \$
Dépenses	66 241 801 \$
Surplus	408 935 \$

#### FONDS DES IMMOBILISATIONS :

Revenus	8 122 523 \$
Dépenses	8 343 391 \$
Déficit	220 868 \$

Variation Solde de fonds 188 067 \$

Il est PROPOSÉ par madame Alex Désaulniers, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le budget 2022-2023 tel que présenté.



## **22-06.10 AUDIT DE POSTES SPÉCIFIQUES : INFORMATION**

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le 21 janvier 2022, une correspondance du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a été reçue mentionnant que le Cégep de Rimouski a été identifié comme l'un des cégeps devant faire l'objet d'un audit de postes spécifiques pour la période de neuf (9) mois se terminant le 31 mars 2022. Dans ce contexte, la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été mandatée pour élaborer la documentation entourant la demande.

Le Rapport de l'auditeur indépendant a donc fait l'objet d'une présentation aux membres du Comité de vérification du Collège de Rimouski lors de la séance du 15 juin 2022. Toutes les interrogations des membres du comité ont été répondues.

La mission de l'auditeur indépendant était de faire rapport sur des informations financières ciblées et non pas sur les états financiers complets du Cégep au 31 mars 2022. Voici les éléments, comptes et postes audités : trésorerie et équivalent de trésorerie, salaires et avantages sociaux – enseignants, salaires et avantages sociaux – autres personnels, emprunts à court terme ainsi que certains éléments du fichier de la Table de concordance.

Dans le respect du délai accordé par le MES, la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé le 17 juin dernier un rapport sans réserve sur la plateforme dédiée du MES. Une copie a également été transmise au Vérificateur général du Québec (VGQ).

### **CONSIDÉRANT**

- Que le Cégep de Rimouski a été sélectionné, sur une base d'échantillonnage, par le ministère de l'Enseignement supérieur, en janvier 2022, afin de produire un audit de postes spécifiques pour la période de neuf (9) mois se terminant le 31 mars 2022;
- Que le mandat devait être accordé à un auditeur indépendant et que ce dernier devait transmettre la documentation pour le 17 juin 2022;
- Que cet audit sert au Vérificateur général du Québec (VGQ) pour la consolidation des états financiers du gouvernement du Québec (états financiers du groupe);
- La responsabilité du Comité de vérification du Collège de Rimouski de surveiller le processus d'information financière du Cégep;
- Que le rapport sans réserve de l'auditeur indépendant a fait l'objet d'une présentation au Comité de vérification du Collège de Rimouski et que celui-ci était favorable à sa transmission;

Le Comité de vérification du Collège de Rimouski a pris connaissance de la documentation et était d'un avis favorable à ce que nos auditeurs indépendants transmettent le rapport au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et au Vérificateur général du Québec (VGQ) tel qu'il a été présenté.

Le Comité de vérification déplore que les frais relatifs à cet audit, soit un montant de 8 000 \$, doivent être assumés par le Collège. Monsieur Raymond Lacroix indique cependant que tout était conforme.

## **22-06.11 CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 2022-2023 : POUR ADOPTION**

---

Monsieur Raymond Lacroix, président du Conseil, présente le point.

Chaque année le Conseil d'administration doit adopter le calendrier des réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour la prochaine année scolaire.

### **CONSIDÉRANT**

- Que le Conseil d'administration doit se conformer aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;
- Que le Conseil d'administration doit se réunir au moins quatre fois par année;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier des réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour 2022-2023 tel que présenté.

### Règlement relatif aux activités d'approvisionnement (C-08)

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement no 11-01.26) a été adopté en novembre 2011 et amendé en mai 2018. La gestion contractuelle ayant évolué depuis, il apparaissait nécessaire pour le Cégep de modifier ce règlement afin de l'actualiser.

Parmi les éléments guidant la réflexion, notons l'implantation d'un nouveau système informatisé d'approvisionnement qui ajoute un contrôle pour le seuil d'autorisation des approvisionnements. Ce système permet également de procéder à une commande seulement s'il y a du budget disponible dans le compte visé.

Dans cette révision proposée, tous les éléments requis selon la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* y sont inclus. Ceux-ci font actuellement partie d'un autre document, adopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 20 septembre 2016 (CA 16-05.28) et qui s'intitule *Lignes internes de conduite du Cégep de Rimouski concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*. Ces lignes internes de conduite pourront alors être abrogées puisque celles-ci se retrouvent dans le même document.

Tous les objectifs poursuivis avec la modification de ce règlement sont précisés dans le document joint à la présente.

#### CONSIDÉRANT

- Les consultations effectuées auprès des membres du comité de direction et du Comité de vérification;
- L'évolution de la gestion contractuelle et des règles en découlant;
- La volonté d'actualiser le *Règlement relatif aux activités d'approvisionnement*;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquière, APPUYÉ par madame Lucie Duchesneau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées au *Règlement relatif aux activités d'approvisionnement* (catégorie C-08 du Cahier de gestion) tel qu'elles sont présentées et abroger les *Lignes internes de conduite du Cégep de Rimouski concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, des services et de travaux de construction*.

### Règlement relatif à la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme (C-16)

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le Cégep de Rimouski désire adapter le *Règlement relatif à la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme* (Règlement no 18-01.28) afin de se donner une certaine marge de manœuvre pour la gestion des projets d'infrastructure.

Quelques ajustements mineurs sont proposés afin d'harmoniser la nomenclature avec le *Règlement relatif aux activités d'approvisionnement*. Une modification plus significative concerne la délégation du Conseil d'administration pour des modifications à un contrat comportant une dépense initiale égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public lorsque celle-ci en constitue un accessoire, n'en change pas la nature et occasionne une dépense supplémentaire. Ces dépenses supplémentaires doivent être inférieures aux seuils autorisés dans le *Règlement relatif aux activités d'approvisionnement*.

#### CONSIDÉRANT

- Les consultations effectuées auprès des membres du comité de direction et du Comité de vérification;
- L'évolution de la gestion contractuelle et des règles en découlant;
- La volonté d'actualiser le *Règlement relatif à la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme*;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquière, APPUYÉ par madame Lucie Duchesneau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées au *Règlement relatif à la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme* (catégorie C-16 du Cahier de gestion) tel qu'elles sont présentées.

## **Règlement régissant les conditions de travail du personnel enseignant non syndiqué du service de la Formation continue de l'Institut maritime du Québec (D-10)**

Madame Julie Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel, présente le point.

En 2017, le Collège de Rimouski a procédé à la création de la Direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI), regroupant ainsi les services de formation continue, les services aux entreprises et de formation sur mesure du Cégep de Rimouski, du Centre matapédien d'études collégiales et de l'Institut maritime du Québec. Parallèlement à cette restructuration, une convention collective encadrant les conditions de travail des enseignants du Centre de formation aux mesures d'urgence a été signée. Ces éléments faisaient en sorte que le contenu du Règlement régissant les conditions de travail du personnel enseignant non syndiqué du Service de la formation continue de l'Institut maritime du Québec n'était plus d'actualité.

En collaboration avec la Direction des ressources humaines, une procédure a été élaborée pour préciser des aspects en lien avec la dotation et les conditions de travail du personnel non syndiqué de l'ensemble des secteurs sous la responsabilité de la DFCDI.

### **CONSIDÉRANT**

- Le contenu du Règlement régissant les conditions de travail du personnel enseignant non syndiqué du Service de la formation continue de l'Institut maritime du Québec n'est plus adapté au contexte actuel;
- Que la Politique de dotation du Collège prévoit que le Collège doit se doter de procédures d'application;
- L'évolution du contexte découlant de la décision institutionnelle de regrouper les services de formations continues, de formation aux entreprises et de formation sur mesure et les dispositions précisées dans la convention collective du personnel enseignant au Centre de formation aux mesures d'urgence;
- L'importance d'actualiser et de clarifier les principes ainsi que les modalités concernant le processus de dotation et les conditions de travail du personnel non syndiqué de la DFCDI dans une procédure d'application.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Anna-Lisa Cone ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abroger le Règlement régissant les conditions de travail du personnel enseignant non syndiqué du Service de la formation continue de l'Institut maritime du Québec et qu'une procédure d'application encadrant la dotation du personnel non syndiqué du secteur de la formation continue et ses services connexes soit mise en place.

Madame Marie-Josée Boudreau demande quel est le salaire de base pour un enseignant non syndiqué, est-ce bien 15 \$ et 20 \$ de l'heure? Madame Julie Gasse explique que les salaires ont été réévalués à la hausse pour les personnes enseignantes non syndiquées.

### **22-06.13 CÉGEP – TECHNIQUE D'INHALOTHÉRAPIE / DÉPÔT DE LA DEMANDE : AVIS**

---

Monsieur Kurt Vignola, directeur des Études, présente le point. Il explique que depuis le dépôt de l'avis au Conseil, il y a eu des développements. Le 10 juin dernier, le ministère a sélectionné le Cégep de Rivière-du-Loup pour offrir le programme Technique d'inhalothérapie dans l'Est du Québec.

Monsieur Vignola rappelle qu'un vote a eu lieu à la Commission des études. Le Cégep avait l'espace nécessaire pour donner le programme et nous avons même un mécène pour soutenir le programme. Finalement, nous n'offrons pas ce programme malgré que cela représentait une opportunité. Contrairement à ce qui est dit, on n'a pas trop de programmes. Nous avons besoin de programmes qui peuvent attirer d'autres étudiants pour des formations en demande. Il y aura sans doute d'autres possibilités à l'avenir.

Madame Marie-Josée Boudreau demande pourquoi on avait jusqu'au 30 juin pour soumettre notre candidature alors que la décision a été prise par le ministère avant l'échéance. Monsieur Vignola n'a pas obtenu de réponses du ministère sur les raisons qui ont menés à leur décision.

Monsieur Raymond Lacroix fait part de sa déception concernant le processus décisionnel du ministère.

En conséquence, l'avis demandé au Conseil concernant la demande d'implantation du programme de Technique d'inhalothérapie au Collège ne tient plus.

## **22-06.14 POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI (PIGPÉ) : POUR ADOPTION**

---

Monsieur Kurt Vignola, direction des Études, présente le point.

Avec la promulgation des mesures du Renouveau de l'enseignement collégial, en 1993, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a confié aux collèges des responsabilités accrues en matière de gestion des programmes d'études, et ce, au regard de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la révision des programmes conduisant à une Attestation d'études collégiales (AEC) ou à un Diplôme d'études collégiales (DEC).

La présente Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGPÉ) abroge les PGPÉ et PIEP des composantes du Collège. Le Collège de Rimouski se définit comme une institution regroupant trois composantes, soit le Cégep de Rimouski (CR), le Centre matapédien d'études collégiales à Amqui (CMÉC) et l'Institut maritime du Québec à Rimouski (IMQ). Dans le cadre de cette politique, chacune des composantes et la Direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI) sont responsables d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre local d'application pour la gestion de leurs programmes. La présente politique s'applique à tous les programmes d'études du Collège de Rimouski conduisant à un DEC et à une AEC.

### **CONSIDÉRANT**

- La nécessité de mettre à jour la Politique de gestion des programmes d'études du Collège;
- La structure du Collège qui comprend trois composantes, la Direction des formations continues et du développement institutionnel, ainsi que la diversité des contextes pédagogiques de chacune de ces composantes et service;
- La qualité de la participation des composantes et des services concernés par la gestion des programmes d'études dans le processus de réalisation de cette nouvelle politique;
- L'avis favorable de la commission des études;

Il est PROPOSÉ par madame Marie-Josée Boudreau, APPUYÉ par monsieur Gilles Blaquière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGPÉ) du Collège de Rimouski tel que présenté.

## **22-06.15 FIN DE L'URGENCE SANITAIRE ET SUSPENSION DE LA DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE COMITÉ EXÉCUTIF : POUR ADOPTION**

---

Monsieur François Dornier, secrétaire général par intérim, présente le point.

Le 31 mars 2020, le Collège de Rimouski avait demandé et obtenu une délégation temporaire de pouvoir du Conseil d'administration vers le Comité exécutif pour la durée de l'urgence sanitaire engendrée par la pandémie de la COVID-19 (CA 20-04.03). À la suite de l'annonce de la levée de l'urgence sanitaire par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 1<sup>er</sup> juin 2022, cette délégation de pouvoir n'est plus nécessaire.

### **CONSIDÉRANT**

- Que la levée de l'urgence sanitaire a été annoncée par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Qu'il n'y a pas de situations d'urgence sanitaire au Collège;

Il est PROPOSÉ par monsieur Kurt Vignola, APPUYÉ par madame Lucie Duchesneau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la levée de l'urgence sanitaire au Collège et de suspendre la délégation temporaire de pouvoir du Conseil d'administration vers le Comité exécutif qui avait été accordée pour la durée de la pandémie de la COVID-19.

## **22-06.16      AFFAIRES DIVERSES : INFORMATION**

---

Monsieur François Dornier mentionne qu'il a reçu une lettre du gouvernement du Québec confirmant une contribution financière de 7,7 M\$ pour les infrastructures sportives de l'Est du Québec, dont une partie importante, 5 M\$ environ sont destinés à la réfection du PEPS et sa mise à niveau. Ce qui est une excellente nouvelle.

Monsieur Gilles Blaquière demande si cela a un impact sur notre fonds d'immobilisation. Madame Marie-Josée Proulx mentionne que non. Ce projet avait été présenté au Conseil en 2021.

Monsieur Raymond Lacroix tient à remercier tous les membres du Conseil. Il y a eu beaucoup de travaux durant l'année par les membres du Conseil et également par les membres du Comité de vérification, que l'on soit de l'interne ou de l'externe. Monsieur Lacroix mentionne également que le Conseil continuera de surveiller les finances du Collège. Il ajoute que nous sommes là pour que les étudiantes et les étudiants vivent un séjour inoubliable. Il termine en souhaitant à toutes et à tous un très bel été.

## **22-06.17      LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Anna-Lisa Cone, APPUYÉ par madame Alex Désaulniers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 22 h 03.

---

Le président (M. Raymond Lacroix)

---

La secrétaire d'assemblée (Mme Claire Bérubé)